

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N°008

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 31	Nombre de Membres Votants : 32	Date de la Convocation : 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, Mme BARDOU

EXCUSE : Mme CLERGUE donne pouvoir à Mme ORTA conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. CROUZET, M. BELONDRADE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme REGNIER, Mme BARTHE.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

En fonctionnement, le budget est réduit de 466,53 €, en dépenses et en recettes.

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	3.033,47 €	-466,53 €
Opérations d'ordre	-3.500,00 €	0,00 €
Total	-466,53 €	-466,53 €

En investissement, le budget est réduit de 3.500 €, en dépenses et en recettes.

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	-3.500,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	0,00 €	-3.500,00 €
Total	-3.500,00 €	-3.500,00 €

Le détail des opérations par chapitre est transcrit ci-dessous ainsi que sur la maquette budgétaire de la décision modificative.

Fonctionnement

Recettes : -466,53 €

Dotations et participations : -466,53 €

Mise à jour de l'attribution au FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles.

Dépenses : -466,53 €

Charges à caractère général : 22.168,63 €

Augmentation du crédit d'achat de denrées alimentaires : 22.190,83 €

Réduction de la ligne budgétaire 6188 : - 22,20 €

Charges de personnel : - 28.500,00 €

Autres charges de gestion courante : 9.364,84 €

Inscription de 9.364,84 € en admission en non-valeur compte tenu de l'ancienneté de certains impayés de cantine (années 2020 à 2022)

Dotations aux amortissements : -3.500 €

Investissement

Dépenses : -3.500 €

Dépenses d'équipement : -3.500 €

Mise à jour des inscriptions budgétaires par rapport aux commandes réalisées.

Recettes : -3.500 €

Dotations aux amortissements : -3.500 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter une première décision modificative du Budget annexe de la Cuisine Centrale (DM1).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260924-33966-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026

Publication : 06/10/2026

